Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212200943-20260427-CCAS2026_05-DE

LCCAS LANCIEUX

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 avril 2026
DÉLIBERATION

Date de convocation
Le 13 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 27 avril à vingt heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Marianne DAIGNAN, Présidente

Nombre de membres :
En exercice : 9
Présents : 9
Votants : 9

Etaient présents : Marianne DAIGNAN, Aude BOURGET, Patrick DALLENNES, Julie FONTAINE, Florence LEGENDRE, Frédéric DUNTZE, Rachel ERUSSARD, Catherine GUILLEUX, Valérie MEILHAUD
Absents excusés :
Secrétaire de Séance : florence LEGENDRE

Délibération n° 2026-05

Nomination d'un Vice-Président

Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles stipulant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président ».

Marianne DAIGNAN propose de nommer à la Vice-Présidence du CCAS, Aude BOURGET.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité désigne Aude BOURGET, Vice-Présidente du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Florence LEGENDRE, Secrétaire
Marianne DAIGNAN, Présidente

MAIRIE de LANCIEUX 22770 (Côtes-d'Armor)

Certifié exécutoire compte tenu de la publication le 12/05/2026
et de la transmission au représentant de l'Etat, le 12/05/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.